

IFAS

Institut de Formation
d'Aide-soignant



PROJET PEDAGOGIQUE **Année 2017-2018**

INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT
du Lycée professionnel Funay-Hélène Boucher
Le Mans

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Présentation de l'institut	4
1.1. Son cadre	4
1.2. Son équipe	4
1.3. Les intervenants	4
2. Définition du métier d'aide-soignant	5
3. Les compétences à acquérir	5
Notre Projet de formation	
1 Ses principes généraux	6
1.1 Les valeurs humaines	6
1.2 Les valeurs professionnelles	7
1.3 Les références conceptuelles du soin	7
1.4 Les principes pédagogiques	9
2 Le déroulement de la formation	10
2.1 L'accueil	10
2.2 La reconnaissance de l'élève, individu unique	11
3 Le rôle du référent pédagogique	11
4 Grandes orientations pédagogiques	12
4.1 Favoriser la réussite de chaque élève	12
4.2 Contribuer à l'épanouissement de chaque élève	12
4.3 Développer la professionnalisation de chaque élève	13
4.4 Développer la citoyenneté et l'ouverture d'esprit de chaque élève	13
5 La démarche pédagogique	13
6 Les méthodes pédagogiques	14
7 Organisation de la formation	14
7.1 Les modules de formation	14
7.2 Les stages	15
7.3 Les évaluations	17
Conclusion	18

INTRODUCTION

Notre projet pédagogique décline les choix pédagogiques de notre Institut, en cohérence avec le référentiel de formation d'aide-soignant, arrêté du 22 octobre 2005 modifié.

Il s'inscrit d'une part dans le cadre du schéma régional, Formations sanitaires, sociales et territoires, qui souligne les besoins croissants de professionnels sensibilisés à l'accompagnement des personnes vieillissantes et au soutien de leurs aidants, en lien avec un vieillissement démographique qui impacte particulièrement notre région, mais aussi les besoins de professionnels sensibilisés aux problèmes de santé du territoire.

Il s'inscrit aussi dans le développement de la complémentarité et de la coopération des différents professionnels du secteur sanitaire et social.

NOTRE FINALITE

Former des professionnels de santé responsables, capables de raisonnement et d'analyse leur permettant d'apporter aux personnes qu'ils accompagnent, quel que soit le domaine dans lequel ils exerceront, des réponses à leur état de santé adaptées et personnalisées.

Ces professionnels seront acteurs dans une politique de santé, en partenariat avec tous les professionnels de santé.

1 PRESENTATION DE L'INSTITUT

1.1 : Son cadre :

L'agrément d'ouverture de notre Institut de formation d'Aide-soignant date de septembre 2008. Son ouverture s'est faite dans le cadre d'une initiative conjointe du Rectorat et de la Région.

L'IFAS est situé au sein du Lycée professionnel Funay Hélène Boucher, ce qui lui permet de bénéficier de sa logistique : restaurant scolaire, centre de documentation, salles informatiques, salles de cours et de travaux pratiques particulièrement bien équipées...

Cela lui permet aussi de développer un partenariat avec certains professeurs, notamment ceux de la filière ASSP, et des classes ULIS.

Les élèves sont ainsi amenés à participer aux événements programmés au sein du lycée (ex. : cross organisé chaque printemps au profit de l'association ELA)

Sa capacité d'accueil est de 32 places par module : nous accueillons chaque année entre 24 et 26 élèves en parcours intégral, réservons 1 à 2 places pour des reprises de formation, offrons 5 places pour des parcours partiels (candidats titulaires d'un baccalauréat ASSP ou SAPAT), et depuis 2017, une place pour un complément de formation (candidats déjà titulaires d'une diplôme de niveau V).

(cf. Titre II, articles 18 et 19 de l'arrêté du 22 octobre modifié).

Une formation complémentaire pour la préparation au concours d'entrée en IFAS est proposée au lycée ; nous participons à la sélection et intervenons auprès des élèves.

1.2 : Son équipe :

- L'équipe pédagogique est composée d'une directrice formatrice, Mme DELANNOY Laurence, cadre de santé, et de 2 infirmières formatrices, Mme JOUSSE Emmanuelle et Mme JOUSSE Jessica ; elle assure, avec la participation de professionnels vacataires, la formation théorique à l'IFAS, et en partenariat avec les professionnels de terrain, la formation clinique en stage; elle accompagne chaque élève dans le cadre d'un suivi pédagogique individuel.
- La directrice assure le fonctionnement de l'Institut, la conception et la mise en place du projet, l'animation de l'équipe, l'organisation de la formation (enseignements, évaluations) en collaboration avec les formateurs, l'organisation des stages, l'organisation avec les autres IFAS sarthois des épreuves de sélection pour le concours d'entrée.
- Le pôle administratif est composé d'une secrétaire à temps partiel, Mme GUIGNARD Stéphanie, qui assume la gestion administrative du concours d'entrée, la gestion des dossiers des élèves, les relations avec les instances du lycée, et de la région. Elle travaille aussi en étroite collaboration avec Pôle emploi.

1.3 : Les intervenants :

Tous participent à la construction de l'identité professionnelle de chaque élève, à l'élaboration de son projet professionnel.

- Les vacataires :

Reconnus pour leur expertise, ils dispensent des cours spécifiques auprès des élèves. Ils sont cadres de santé, infirmiers, aides-soignants ou autres professionnels travaillant dans les établissements de santé, dans les structures médico-sociales, en milieu associatif...

- Les professionnels de terrain :

Durant les périodes de stage, ils accompagnent les élèves dans l'apprentissage clinique : développement des compétences attendues, acquisition de techniques de soins, savoir-être... Ils participent aux évaluations et à la validation des compétences.

2 DEFINITIONS DU METIER D'AIDE SOIGNANT

(cf. annexe I de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié)

« L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R.4311-3 à R.4311-5 du code de la santé publique.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins.

L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie. Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité. »

3 LES COMPETENCES A ACQUERIR

L'ensemble de la formation vise à ce que chacun acquiert les compétences attendues pour l'exercice de la fonction d'aide soignant telles qu'elles sont définies dans le référentiel :

- ✓ Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie ;
- ✓ Apprécier l'état clinique d'une personne ;
- ✓ Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne ;
- ✓ Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes ;
- ✓ Etablir une communication adaptée à la personne et son entourage ;
- ✓ Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;
- ✓ Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins ;
- ✓ Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle.

Ces compétences sont garanties par un diplôme, pour autant elles sont à perfectionner par le développement professionnel continu.

NOTRE PROJET DE FORMATION

SA FINALITE : permettre à chaque élève de s'inscrire dans une démarche individuelle de formation, de développer sa curiosité, sa capacité d'analyse, de réflexion, d'acquérir les compétences requises pour le métier d'aide-soignant en s'appuyant sur des valeurs humanistes.

L'humanisme, théorie qui « place la personne humaine et son épanouissement au dessus de toutes les autres valeurs », est au centre de nos préoccupations, à la fois pour accompagner de manière singulière chaque élève, pour l'amener vers la professionnalisation, mais aussi pour lui permettre de s'inscrire dans les valeurs humaines qui sous-tendent la prise en soin de la personne.

1 SES PRINCIPES GENERAUX :

- des valeurs humaines et professionnelles sur lesquelles s'appuie l'exercice du métier d'aide-soignant,
- les références conceptuelles du soin
- des principes pédagogiques,
- des accompagnements pédagogiques.

1.1: Les valeurs humaines :

Le respect :

C'est un « Sentiment qui porte à traiter quelqu'un, quelque chose, avec de grands égards, à ne pas porter atteinte à quelque chose. » (Larousse)

C'est « Considérer quelqu'un avec respect, porter une profonde estime à quelqu'un, le traiter avec égards en raison de son âge, sa position sociale, sa valeur morale ou intellectuelle. » (CNRTL 2012)

La tolérance et l'altérité :

La tolérance : « respect de la liberté d'autrui, de ses manières de penser, d'agir, de ses opinions politiques et religieuses » (Larousse)

L'altérité : « *caractère de ce qui est autre, distinct* » (CNRTL 2012)

Faire preuve d'altérité consiste à reconnaître l'existence propre de quelqu'un d'autre que soi, accepter les différences, être capable d'admettre le point de vue d'autrui, ne pas porter de jugement, faire preuve d'indulgence, de compréhension et d'ouverture d'esprit.

L'écoute :

Ecouter, c'est porter une attention particulière à autrui, c'est se rendre disponible pour comprendre sans jugement et apporter si besoin, une réponse.

Ces valeurs humanistes sont fondamentales pour le métier d'aide-soignant, elles orientent la manière de prendre en soin: un soin centré sur la personne qui vise à lui apporter bénéfique et bien-être, en tenant compte de ses composantes physique, psychologique, spirituelle et socioculturelle. Elles sont essentielles aussi pour exercer en équipe pluri professionnelle. Ces valeurs sont à développer tout au long de la formation.

1.2 : Les valeurs professionnelles :

Le respect de la dignité :

L'aide-soignant exerce son métier dans le respect de la dignité de l'être humain. Chaque personne est considérée comme unique.

« La dignité d'une personne est indépendante de son état physique et psychique, de l'image qu'elle peut donner d'elle-même aux autres, de son utilité pour les autres. La valeur de ce qui a de la dignité est supérieure à tout prix, en ce sens, en cas de conflit, il ne doit jamais être mis à mal ou sacrifié en vue d'atteindre ou d'obtenir quelque chose qui a une simple valeur relative ».
(DELIOT, 2005, p. 133)

Considérer la personne comme unique, et la respecter, c'est aussi « écouter » ses besoins mais aussi ses choix. Les projets de vie et(ou) de soins sont donc élaborés avec la personne soignée et librement consentis.

Responsabilité - Autonomie :

La responsabilité implique un engagement professionnel et personnel : c'est « *Etre capable de répondre de ses actes (moralement intellectuellement et juridiquement) personnellement et professionnellement.* »

L'aide-soignant exerce son métier en respectant son domaine de compétences ; il fait des choix, les assume, prend des initiatives et se positionne au sein d'un groupe.

Tout au long de sa formation, le futur aide-soignant développe ses capacités à faire des choix et à agir, seul ou en équipe afin de délivrer un soin de qualité.

Solidarité :

En sociologie, c'est un « Devoir moral, résultant de la prise de conscience de l'interdépendance sociale étroite existant entre les hommes ou dans des groupes humains, et qui incite les hommes à s'unir, à se porter entraide et assistance réciproque et à coopérer entre eux, en tant que membres d'un même corps social. » (CNRTL 2012)

Elle permet à l'élève et au professionnel de s'impliquer pour une collaboration dynamique. Elle implique la notion d'entraide au sein d'un groupe, d'une équipe professionnelle.

Assertivité :

L'assertivité est un terme basé sur l'anglais « assertiveness » lequel vient du verbe « to assert » qui signifie : défendre ses droits, ses valeurs, sa personnalité, ses opinions de manière ferme mais douce et dans le respect des droits d'autrui.

Etre assertif, c'est exprimer ce que l'on ressent, sans chercher à être passif, manipulateur ou agressif,... c'est défendre ses droits sans empiéter sur ceux des autres.

Cette attitude permet à chacun de s'exprimer dans le but de favoriser une collaboration favorable à la prise en soin de la personne.

1.3 : Les références conceptuelles du soin :

Notre projet pédagogique s'appuie sur des références conceptuelles définies par Walter Hesbeen, Carl Rogers, Abraham Maslow, Virginia Henderson et sur les définitions de l'OMS.

Conception de l'homme :

C'est un être unique dans sa façon d'être, de penser, de prendre en charge sa vie et son devenir d'homme : tout ce qui constitue son intimité, son identité. C'est un être libre, responsable et singulier. C'est un tout indivisible.

Chaque être a des besoins biologiques, psychologiques, sociaux, culturels et spirituels qui lui sont propres. Il est en interaction avec un environnement en perpétuel mouvement auquel il est capable de s'adapter en utilisant son potentiel pour tendre vers l'autonomie.

Conception de la santé :

La santé est un équilibre physique, psychique, social de l'homme nécessitant une adaptation constante à ses ressources personnelles et à son environnement.

C'est un « Etat dynamique, susceptible de variations, qui nécessite une adaptation de l'homme à son environnement. Cet état le rend apte à assumer les étapes de la vie, à en affronter les agressions et à vivre en harmonie avec lui-même et les autres ». (*Dictionnaire des soins infirmiers - ouvrage collectif, R. Magnon et G. Dechanoz ; p. 173, AMIEC 1995*)

Selon l'OMS, « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

L'environnement :

C'est le « Milieu dans lequel un être humain vit et se trouve engagé ». (*Dictionnaire des soins infirmiers – ouvrage collectif, R. Magnon et G. Dechanoz , p. 63 AMIEC 1995*)

L'environnement se réfère à tous les aspects contextuels dans lesquels la personne évolue avec leurs caractéristiques physiques, écologiques, culturelles, sociales, psychologiques, philosophiques, économiques et énergétiques. Cet environnement est en constante évolution, il existe un échange permanent et rétroactif entre la personne et son environnement.

Cette interaction dynamique est essentielle au développement, à l'évolution et à l'épanouissement de l'être humain.

Conception de la maladie :

C'est l'« Altération de l'état de santé qui se traduit notamment par un ensemble de ruptures d'ordre physique, mental et/ou social et se manifeste par des symptômes objectifs et subjectifs ». (*Dictionnaire des soins infirmiers – ouvrage collectif , R. Magnon et G. Dechanoz, p. 131 AMIEC 1995*).

Selon les représentations de la vie, de la santé, de la mort et les ressources disponibles, cette altération peut être vécue comme une agression, une diminution de l'autonomie ou une expérience constructive.

Conception du soin :

C'est un accompagnement :

- au maintien, à la protection, au recouvrement de la santé,
- à l'adaptation à un nouvel état de santé,
- à la réalisation de tâches de la vie quotidienne que la personne ne peut plus effectuer seule de manière temporaire ou définitive,
- à l'apaisement de la souffrance,
- lors des situations de fin de vie.

1.4 : Les principes pédagogiques :

La formation se doit d'être en lien avec les exigences du terrain. L'élève aide-soignant est amené à devenir un professionnel capable d'analyser des situations de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle, et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.

Les apports de savoirs en institut et les temps d'immersion dans le milieu professionnel doivent permettre à l'élève de mobiliser, d'articuler, de combiner puis de transférer ses savoirs pour l'amener à développer « un savoir faire et un savoir être » adaptés aux situations de soins (compétence)

La compétence :

En référence à G. Le Boterf (2000) (2) « *les compétences sont les résultantes de trois facteurs :*

- *le savoir agir qui « suppose de savoir combiner et mobiliser des ressources pertinentes »,*
- *le vouloir agir qui se réfère à la motivation de l'individu et au contexte plus ou moins incitatif,*
- *le pouvoir agir qui "renvoie à l'existence d'un contexte, d'une organisation de travail, de choix de management, de conditions sociales qui rendent possibles et légitimes la prise de responsabilité et la prise de risques de l'individu ».*

La conception de la formation s'appuie sur une alternance intégrative permettant à l'apprenant de construire ses savoirs à partir d'une confrontation théorie-pratique. Cela nécessite qu'il se confronte à des situations de stage « apprenantes » qu'il soit en capacité d'analyser. (Démarche réflexive)

1.4.1. Nous souhaitons développer la créativité et l'implication de chaque élève, son autonomie, sa faculté d'adaptation, son ouverture d'esprit, sa capacité à s'inscrire dans une démarche réflexive.

La créativité :

« Capacité, pouvoir qu'a un individu de créer, c'est-à-dire d'imaginer et de réaliser quelque chose de nouveau. Capacité de découvrir une solution nouvelle, originale, à un problème donné. » (CNRTL 2012)

« *La créativité et l'imagination exigent d'apprendre à se poser des problèmes* » (B. Schwartz, *Réflex. Prospectives*, 1969, p. 15):

La créativité permet d'innover, d'oser ; en formation, l'élève est amené à développer cette capacité tant pour enrichir ses connaissances, pour apprendre à exercer en équipe, que pour trouver des réponses adaptées et personnalisées aux situations rencontrées.

Rigueur, implication :

Le futur professionnel est sensibilisé à la notion de justesse et de précision dans ses actions. Cela lui demande de s'investir dans son parcours de formation, d'actualiser ses connaissances. Les élèves doivent s'impliquer dans le projet de formation de façon individuelle et collective et auront, au cours de la formation, à prendre conscience de leurs valeurs personnelles et à s'approprier les valeurs partagées par la profession afin de construire leur identité professionnelle.

La démarche réflexive :

« La réflexivité est le moyen approprié pour conscientiser les savoirs qui font faire et donc au service de la compétence. » (N. PELLETER, Objectifs soins n° 192, janvier 2011)

Dans le cadre de la formation, nous initiions nos élèves à la démarche réflexive : celle-ci, par l'analyse de leurs actions et de leur façon d'être, doit les amener à comprendre la manière dont ils s'y sont pris et à repérer les savoirs (savoirs théoriques et savoir-faire procéduraux, opérationnels, relationnels) qu'ils ont mobilisés pour agir. Cette analyse leur permet de donner du sens à leurs actions et d'acquérir les compétences requises pour le métier d'aide-soignant.

Cette réflexion s'applique aussi lors de l'analyse de la situation d'une personne; l'élève doit alors être capable d'identifier les problèmes de santé d'une personne (à partir de ses observations, ses connaissances) et proposer des interventions adaptées et personnalisées.

Cette démarche réflexive impulsée lors de la formation va leur permettre de modifier leur « soi professionnel, leur agir professionnel, leur soi personnel » (Recherche en soins infirmiers n°97, juin 2009).

Selon Anne-Marie LAGADEC (« *La réforme des études d'infirmier : compétences, socioconstructivisme et pratique réflexive* », revue Soins Cadre n° 78), « Le professionnel est capable d'une prise de distance avec sa propre pratique au prix d'une réflexion permanente qui devient comme une seconde nature. C'est le contraire de l'exécutant. »

1.4.2. Les formateurs cherchent à développer chez chaque apprenant l'envie d'apprendre, en proposant une pédagogie innovante, différenciée ; ils accompagnent l'apprenant dans ses apprentissages et sa progression, contribuent à son épanouissement et sa réussite.

La pédagogie différenciée :

Elle permet de s'adapter à chaque apprenant ; cela nécessite que chacun d'entre eux se connaisse, et de la part des formateurs, de connaître chacun d'entre eux, son « bagage », c'est-à-dire ses expériences, son vécu, ses connaissances, mais aussi ses modes de fonctionnements (cf. les intelligences multiples, DUBE S.).

Les séquences pédagogiques proposées permettent alors à chacun de développer sa capacité à apprendre.

L'accompagnement :

Accompagner, c'est « Aller quelque part avec quelqu'un, conduire, escorter, assister, aider,... » (LAROUSSE, 2010).

Cet accompagnement nécessite que chaque élève soit

- **ACCUEILLI** afin d'être sécurisé et motivé,
- **RECONNU** pour ce qu'il est, son niveau de connaissance, ses ressources, et ce qu'il attend

2 LE DEROULEMENT DE LA FORMATION

2.1 : L'accueil : au début de la formation :

- **A l'IFAS :**
 - présentation de l'Institut, locaux, équipe pédagogique et administrative
 - visite du lycée : locaux communs (hébergement, CDI, foyer...), salles spécialisées, salle de travail, de détente, moyens mis à la disposition des élèves,
 - présentation de la formation : les contenus, les compétences à acquérir, les savoirs, savoir-faire, savoir-être attendus, les méthodes utilisées, l'organisation (planning de l'année avec stages et évaluations),
 - présentation du recueil des principaux textes relatifs au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
 - présentation des moyens d'expression : panneaux d'affichage, réflexion sur les moyens d'échange entre élèves et aussi entre élèves-formateurs,
 - lecture et commentaire du règlement intérieur du lycée, de l'IFAS.

- **Pour les stages :**
 - remise d'un livret de stage à chaque élève
 - mise à disposition d'un fichier de présentation des lieux de stage.

2.2 : La reconnaissance de l'élève, individu unique :

- **A l'IFAS et en stage:**
 - Pour chaque élève, un suivi personnalisé par un formateur référent pédagogique est mis en place.
 - Ce suivi implique qu'une relation de confiance s'instaure entre formateur et élève.
 - Il s'appuie sur des échanges authentiques, une réflexion sur les motivations de l'élève à apprendre et son projet professionnel
 - Ces échanges permettent au formateur de comprendre qui est l'élève, ses ressources et de définir avec lui les moyens les mieux adaptés pour faciliter ses apprentissages.
 - Une aide individualisée est proposée à l'élève en difficulté.
 - Ce suivi permet d'individualiser le parcours de l'élève, de l'adapter à son projet professionnel.

3 LE RÔLE DU REFERENT PEDAGOGIQUE

Il accompagne un certain nombre d'élèves tout au long de la formation, de manière individuelle.

- **A l'IFAS :**
 - Il mène des entretiens individuels. Ceux-ci peuvent faire appel à la relation d'aide, ou être de l'ordre de la résolution de problèmes.
 - Au cours de ces échanges, il fait le point avec l'apprenant sur l'acquisition de ses connaissances, et de ses compétences en stage, et fixe avec lui les axes d'amélioration à envisager.
 - Il valide avant le départ en stage les objectifs formulés par l'apprenant qui prennent en compte les spécificités des services et la situation de l'élève dans le parcours de formation (acquis et ressources)

- **En Stage :**
 - Il assure un encadrement clinique au cours du premier stage, voire du stage 3
 - Il assure une étroite collaboration avec les professionnels de terrain

- **Aide à l'insertion professionnelle de chaque élève:**

Un stage optionnel est réalisé en fin de formation ; il donne la possibilité à l'élève de découvrir un secteur spécifique de son choix. Ce stage peut être une opportunité pour décrocher un futur emploi. Le référent peut aider l'élève dans son choix.

4 GRANDES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

4.1 : Favoriser la réussite de chaque élève :

- Permettre à l'apprenant de se connaître pour mieux apprendre
- Cibler et identifier ses acquis et ses ressources
- Repérer ses difficultés et l'accompagner par un suivi individuel, valoriser ses progressions
- Mettre à sa disposition des ressources et des moyens lui permettant d'apprendre
- Favoriser son implication dans ses apprentissages
- L'accompagner tout au long de sa formation de façon individuelle et collective, en l'amenant à analyser sa pratique dans la perspective de la professionnalisation.

Moyens

- Travail en début de formation sur « Apprendre à se connaître pour mieux apprendre »
- Suivi individuel et personnalisé tout au long de la formation
- Libre accès au CDI du lycée, revues professionnelles et ouvrages, très variés et régulièrement enrichis
- Bibliographies transmises lors des différentes séquences pédagogiques
- Ateliers « Jeux de rôle » où chacun peut « s'exercer et analyser ce qu'il met en place dans une situation donnée et ce qu'il pourrait améliorer »
- Participation à l'évaluation par la co construction des critères d'évaluation pour lui permettre de donner du sens à ce qu'il apprend
- Séquence d'analyse de la pratique, de situation vécue en stage
- En fin de formation, réflexion personnelle puis analyse en groupe sur le thème « Quel soignant je deviens »

4.2 : Contribuer à l'épanouissement de chaque élève :

- Permettre à l'apprenant de développer ses capacités à réaliser des soins « autrement », tout en prenant soin de lui
- Développer son autonomie et sa créativité
- Apprendre à l'apprenant à collaborer et à développer un esprit d'équipe
- Créer un environnement favorable à son apprentissage

Moyens

- Sensibilisation à la place de soins de bien-être et d'esthétique dans le prendre soin de la personne et intégration du soin esthétique dans le projet de soin de la personne, partagé au sein de l'équipe pluridisciplinaire.
- Sensibilisation à l'intérêt du toucher-massage afin de le mettre en place dans sa pratique quotidienne.
- Ateliers relaxation, permettant de comprendre l'importance de prendre soin de soi, pour prendre soin des autres

- Développement de l'autonomie par un encouragement à une participation active de l'élève au sein de l'Institut et sur les lieux de stage.
- Travail en groupe afin de favoriser la solidarité. Au travers cette expérience, l'élève est amené à percevoir les enjeux du travail en équipe.
- Collaboration entre les élèves aides-soignants et des étudiants infirmiers
- Réflexion sur la place de l'élève aide-soignant au sein de l'équipe

4.3 : Développer la professionnalisation de chaque élève :

- Favoriser les échanges avec les professionnels de terrain, en Institut et en stage
- L'amener à devenir un professionnel capable de réflexion et responsable
- L'amener à construire son identité professionnelle

Moyens

- Réflexion sur le thème de la discrimination (théâtre forum)
- Aide dans la construction du projet professionnel. Cette construction peut notamment se faire par la confrontation de points de vue entre élèves au sein de la classe, par une recherche personnelle en stage, par la rencontre avec les professionnels (tables rondes).
- Interventions variées de professionnels de la santé, au sein de l'institut et en stage.
- Sensibilisation à la notion de responsabilité professionnelle
- Partages d'expériences menées dans les services et établissements médico-sociaux
- Proposition de stages dans des secteurs d'exercice différents

4.4 : Développer la citoyenneté et l'ouverture d'esprit de chaque élève :

- Le sensibiliser
 - au rôle et missions des différents professionnels
 - à la recherche d'informations, à l'approfondissement de ses connaissances
 - à la nécessité de se former tout au long de sa vie professionnelle

Moyens

- Séquences pédagogiques partagées avec des élèves de terminale ASSP du lycée (tutorat)
- Sensibilisation au handicap, par des échanges avec les classes ULIS du lycée, des rencontres d'associations handisport, d'associations pour malentendants (sensibilisation à la langue des signes française)
- Participation aux évènements locaux et régionaux : salons, congrès, portes ouvertes pour actualiser ses connaissances, échanger, finaliser son projet professionnel.
- Mise en place d'une revue de presse

5 LA DEMARCHE PEDAGOGIQUE

La formation dispensée à l'Institut de formation d'aide-soignant du lycée prend en compte la complexité et la diversité de cette fonction.

Les méthodes pédagogiques doivent permettre à l'élève aide-soignant :

- ✓ D'intégrer et de s'appropriier les savoirs (connaissances) définis dans le référentiel,

- ✓ De maîtriser les savoir-faire nécessaires aux soins et aux activités de l'aide-soignant,
- ✓ De développer le savoir-être indispensable à l'exercice de cette profession (empathie, congruence, écoute, respect, disponibilité, maîtrise de soi...),
- ✓ D'appliquer et d'adapter ces savoirs en situation professionnelle.
- ✓ De développer leur capacité à travailler en interdisciplinarité avec les professionnels du secteur sanitaire et social, et autres professionnels de l'établissement

6 LES METHODES PEDAGOGIQUES

Celles-ci sont variées et à développer au regard des contenus abordés :

- Cours magistraux (avec interaction favorisée).
- Travaux de groupe sur un contenu théorique, sur un thème d'enquête (travail en santé publique), sur un projet à construire (animation, information / éducation à la santé).
- Mises en situation professionnelle sous forme de jeux de rôles, notamment avec une troupe de théâtre pour la partie relation-communication.
- Mises en situation professionnelles sous formes d'ateliers de soins en salle de travaux pratiques, co évaluations entre pairs.
- Evaluations formatives en institut et en stage, avec auto évaluation l'élève
- Différents quiz proposés ou réalisés par les élèves

Le travail de groupes est privilégié pour confronter les représentations des apprenants et construire leur savoir. Ce que Meirieu appelle le conflit "socio-cognitif". La taille du groupe peut varier selon les objectifs et les intentions pédagogiques définis pour chaque séquence de travail.

7 ORGANISATION DE LA FORMATION

L'ensemble de la formation se déroule sur 10 mois et comporte des apprentissages théoriques et pratiques. Les 1435 heures d'enseignement sont réparties ainsi :

Enseignements théoriques	17 semaines (595 h)
Enseignements pratiques en stage	24 semaines (840 h)
Congés	3 semaines
Total de semaines de formation	41 semaines

L'apprentissage théorique : il est organisé en modules qui ont pour objectif de permettre aux élèves d'acquérir les compétences indispensables pour la réalisation de soins relevant du rôle propre de l'infirmière. Pour chaque module, le niveau d'exigence attendu pour les connaissances et les savoir-faire liés à l'exercice professionnel est précisé.

La formation se déroule sur la base de 35 heures par semaine.

7.1: Les modules de formation

Module 1	140 HEURES	L'accompagnement d'une personne dans les actes de la vie quotidienne
Module 2	70 HEURES	L'état clinique d'une personne
Module 3	175 HEURES	Les actes de soins

Module 4	35 HEURES	Ergonomie
Module 5	70 HEURES	Relation, communication
Module 6	35 HEURES	Hygiène des locaux hospitaliers
Module 7	35 HEURES	Transmission des informations
Module 8	35 HEURES	Organisation du travail

Nous commençons la formation par les modules 1, 4 et 6 répartis sur les 6 premières semaines (septembre à novembre). Ces enseignements de base nous paraissent essentiels pour accompagner au mieux la personne dans ses activités de la vie quotidienne.

Puis nous démarrons en décembre les enseignements du module 5. Ils sont répartis sur 4 semaines afin de permettre aux élèves de bien intégrer les modes de relation et de communication, et de faciliter leur réflexion sur les situations vécues, d'être capables de les analyser et de préparer ainsi le travail écrit à rendre dans le cadre de l'évaluation de ce module.

Nous avons aussi choisi de répartir les modules 2 et 3 sur les semaines de décembre à fin avril, ce qui permet aux élèves de faire les liens et de comprendre les processus pathologiques.

Enfin, les modules 7 et 8 sont enseignés en fin de formation ; ils sont construits à partir des expériences de vie ou de stage des élèves.

Chaque module de formation est évalué par les élèves ; cela permet à l'équipe pédagogique de réajuster et d'adapter les différents moyens mis en œuvre.

7.2: Les stages

7.2.1: Organisation des stages

Ils se déroulent dans le département. Un recensement est fait chaque année en avril, il nous permet d'enrichir notre offre de formation en stage.

Le maintien du partenariat avec les structures d'accueil d'une année sur l'autre est subordonné à la qualité de l'encadrement offert aux élèves.

La répartition des stages est élaborée en août par la directrice de l'Institut. Elle prend en compte l'expérience de l'élève, son lieu d'habitation et ses moyens de déplacement.

Le lieu de stage optionnel est validé en janvier de l'année de formation.

Les conventions de stages individualisées sont adressées au responsable du lieu d'accueil un mois avant le début du stage.

La durée horaire de stage est conforme à l'arrêté du 22/10/2005, soit 35 heures hebdomadaires.

Les tâches confiées aux élèves doivent se limiter à celles définies par le programme.

En cas de difficultés rencontrées par un élève en stage, les formateurs référents doivent être contactés par le responsable du terrain de stage, et l'élève peut également solliciter le formateur référent.

7.2.2 Les lieux de stage

Les stages s'effectuent en milieu hospitalier, et extra-hospitalier, public ou privé. Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales.

Un stage dans une structure d'accueil pour personnes âgées est obligatoire.

Types de stages :

- Services de court séjour : médecine, chirurgie, obstétrique
- Services de moyen ou long séjour : personnes âgées ou en situation de handicap
- Services de santé mentale ou de psychiatrie
- Secteur extra hospitalier : domicile
- Structure optionnelle : Le stage optionnel peut être la prolongation d'un des stages précités selon le projet professionnel de l'élève.

7.2.3 Les objectifs de stage

Le stage est une séquence de vie professionnelle et d'apprentissage à part entière, dont l'objectif est la prise en soin globale et personnalisée d'un patient.

Les objectifs de stage sont spécifiques à chaque structure et constituent un réel repère, un guide essentiel sur lequel l'élève peut s'appuyer pour construire son parcours d'apprentissage.

Ils seront complétés par une liste des gestes et techniques professionnelles à maîtriser durant le stage, conformément à l'annexe I du référentiel de formation du diplôme d'aide-soignant.

7.2.4 : Le déroulé du stage

Chaque élève présente son livret de stage au responsable, tuteur et équipe d'encadrement du lieu de stage. Ce livret comporte l'organisation des stages, le parcours théorique et pratique de l'élève, ses objectifs, un guide d'apprentissage (actes et activités de soins)

Les 2-3 premiers jours du stage sont réservés à l'observation du service en général pour permettre à l'élève de découvrir les ressources humaines et matérielles du lieu de stage, les particularités des personnes accueillies, les différentes tâches de la fonction de l'aide-soignant. Il peut ainsi ajuster ses objectifs et les faire valider auprès de son tuteur de stage et/ou du responsable du stage.

L'élève aide-soignant et son tuteur se rencontrent à mi-stage pour un bilan sur ses aptitudes, ses points faibles et points forts, pour lui permettre de progresser et de réajuster au besoin sa pratique et ses comportements.

De retour à l'institut, chaque élève est invité à compléter un questionnaire de satisfaction du stage.

7.2.5 : Le tutorat

Le tutorat est assuré le plus souvent par une aide soignante. Elle assure un accompagnement pédagogique de l'élève. Il suppose un partenariat étroit entre l'Institut et les lieux de stage.

Extrait du référentiel de formation annexe 1 de l'arrêté de novembre 2005 :

«Chaque stage fait l'objet d'un projet de tutorat établi entre l'équipe pédagogique de l'institut et le responsable de l'encadrement de l'élève dans la structure d'accueil. Il définit, à partir des ressources éducatives de la structure et du niveau de formation de l'élève, les objectifs d'apprentissage, les modalités d'encadrement et les critères d'évaluation. »

7.3 : Les évaluations

Les modalités d'évaluation des modules de formation sont définies dans le référentiel de formation (arrêté du 22 octobre 2005 modifié, annexe I)..

7.3.1 Les évaluations des modules d'enseignement peuvent être formatives ou normatives. Elles permettent d'évaluer les connaissances mais aussi la capacité de l'élève à mobiliser ses savoirs, savoirs faire, savoirs être.

- L'évaluation formative permet à l'élève de se familiariser avec les questions relatives à un module et lui donnent la possibilité de mesurer ses acquisitions, sa capacité à analyser la situation d'une personne. Une seule évaluation est organisée dans le cadre du module 1, épreuve écrite à l'IFAS
- Les évaluations se présentent sous forme de :
 - QCM : (Questions à choix multiple),
 - QROC (Questions/Réponses Ouvertes et courtes),
 - Etudes de cas cliniques,
 - MSP (Mises en Situation Professionnelle),
 - Formalisation d'un document écrit d'une analyse de situation relationnelle puis argumentation orale du document (module 5).

Les épreuves sont généralement planifiées à la fin de chaque module et s'échelonnent tout au long de l'année pour permettre un temps d'intégration des connaissances, donner le temps à l'élève d'établir les liens entre la théorie et la pratique lors de ses stages, éviter une concentration d'évaluation sur la même période.

Cependant, nous avons choisi d'évaluer le module 4 (ergonomie) à l'IFAS (épreuve pratique) et en stage, en fin de formation ; chaque élève peut ainsi se familiariser avec les bonnes pratiques au fil des stages ; les critères d'évaluation seront rédigés et connus de chaque élève.

Pour le module 7 (transmission des informations), nous demandons à nos élèves d'étudier le dossier de soin d'une personne hospitalisée et de nous transmettre les informations ; nous nous positionnons en tant que collègue de travail, lors de cette épreuve orale.

Des rattrapages sont organisés en cours de formation à distance de l'évaluation initiale.

7.3.2. Evaluation des stages cliniques

L'évaluation de fin de stage est garantie par le responsable de la structure d'accueil (cadre de santé ou infirmier coordinateur) et est réalisée en collaboration avec les différents professionnels ayant participé à l'encadrement de l'élève aide-soignant.

- A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétence (cf. annexe 2 de l'arrêté de novembre 2005).
- Au terme des 6 stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions de l'élève en établissant le total obtenu à chaque unité de compétences.
- Chaque compétence est validée si l'élève aide-soignant obtient une note au moins égale à la moyenne pour chacune d'elles.

Les directives de l'article 24-1 s'appliqueront en cas de non-validation des compétences professionnelles.

7.3.3. Le Diplôme d'Etat :

Un jury final se réunit début juillet à Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS à Nantes) et étudie les dossiers des élèves. Il valide l'obtention du diplôme.

CONCLUSION

Ce projet pédagogique est une base de travail entre tous les acteurs de la formation, élèves, intervenants extérieurs, encadrants des terrains de stage, institutions partenaires de l'institut.

Il est présenté aux membres du Conseil Technique de l'institut, et au Conseil d'administration du lycée.

Il a une valeur d'engagement et se doit d'être ambitieux et réalisable. Il est réajusté chaque année.

Certaines orientations pédagogiques demandent aux formateurs de développer des compétences par le support de la formation continue.